



PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 726-05-2026

RÈGLEMENT NUMÉRO 726-05-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 726-00-2014 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET SES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE AFIN DE MODIFIER LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ ET LA DURÉE DE MANDAT DES MEMBRES, LES MOTIFS D'ABSENCE, LA DÉLÉGATION DES FONCTIONS DE SECRÉTAIRE ET LA PORTÉE DES SITUATIONS DE CONFLIT D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le [DATE];

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

QU'À SA SÉANCE DU [DATE], LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 6 du règlement 726-00-2014, est modifié par l'insertion, à la fin de l'article et après les mots « employés municipaux » du mot : « permanent à temps complet ».
 2. L'article 7 du règlement 726-00-2014, est modifié par la suppression, dans le premier alinéa, des mots « pour un maximum de 5 mandats consécutifs ».
 3. L'article 9 du règlement 726-00-2014 est modifié par l'insertion, à la fin de l'article et après les mots « réunions régulières consécutives » des mots : « à moins que cette absence ne soit justifiée par un document médical transmis au secrétaire du comité ».
 4. L'article 14 du règlement 726-00-2014 est modifié par l'insertion, dans le 4^e alinéa et après les mots « conseiller à l'urbanisme », des mots « ou au directeur général ».
 5. L'article 17 du règlement 726-00-2014 est modifié par la suppression du 3^e paragraphe du premier alinéa.
 6. L'article 18 du règlement 726-00-2014 est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa et après les mots « de son conjoint » des mots « , d'un membre de sa famille immédiate ou d'une personne à sa charge ».
 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.
-

Simon Lacoste, maire

Isabelle Paquette, greffière

Avis de motion :	xx 2026
Adoption projet de règlement :	xx 2026
Adoption finale du règlement :	xx 2026
Approbation de la MRC :	xx 2026
Entrée en vigueur :	